



Envoi au contrôle de légalité le : 19 juin 2024

Publication électronique le : 19 juin 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**TOURISME ET HANDICAP - SOUTIEN À L'ASSOCIATION APF FRANCE
HANDICAP POUR L'ANNÉE 2024**

(N°2024-215)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-89 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « #DESTINATION 62 - Pour un tourisme qui nous ressemble » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Madame Karine GAUTHIER, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à APF France handicap, une participation financière de 20 000 € au titre de l'année 2024, pour la réalisation du programme d'actions tel que décrit dans le projet de convention annuelle en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2024 attribuée à l'APF France handicap, telles que reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental, étant entendu que le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières du Département, comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	90 000,00	20 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - TOURISME & HANDICAP

BILAN D'ACTIVITES 2023

« Convention de soutien pour la poursuite de la marque « Tourisme et Handicap »

Le service Atouts Access travaille en partenariat avec les départements de la Région HDF par conventions, pour accompagner les professionnels du secteur du tourisme et porteurs de projet dans leur engagement à la marque TOURISME et HANDICAP et dans leur parcours de mise en accessibilité pour atteindre les attendus du référentiel.

Pour le département du Pas-de-Calais :

- Réaliser les visites d'évaluation et de renouvellement du parc départemental, conjointement avec les services de Pas-de-Calais Tourisme.
- Accompagner les porteurs de projets tout au long de leur démarche (visite conseil, constitution de dossier...).
- Assurer l'animation des Commissions Territoriales de la Marque Tourisme et Handicap

Mais aussi, développer des partenariats :

- Auprès de porteurs de projets : sensibilisation et information par tout moyen des porteurs de projets souhaitant obtenir une labellisation,
- Auprès du département : prise en compte de l'accessibilité dans les équipements départementaux accueillant du public.
- Auprès de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Cette année, le nombre total d'intervention dans le cadre de la marque Tourisme et Handicap s'élève à **28 visites** dont **4** renouvellements, **9** nouvelles demandes, **14** visites conseil et **1** suivi (fin de travaux) ainsi que trois commissions d'attribution de la marque organisés par nos services.

Des échanges téléphoniques et mails avec le binôme (Pas-de-Calais Tourisme) ont eu lieu pour les prises de RDV, point sur les visites et préparation des dossiers à présenter pour la commission territoriale d'attribution de la marque.

- ✓ **24 février,**
- ✓ **23 juin,**
- ✓ **11 août,**
- ✓ **12 octobre.**

Ci-après le détail de notre intervention pour l'année 2023 :

DATE VISITE	NOM ETABLISSEMENT	VILLE	REVISITE	INITIALE	CONSEIL	SUIVI
10 mars	Maison du Marais	ST MARTIN LEZ TATTINGHEM			X	
16 mars	Conservatoire Les Flobarts	WISSANT			X	
21 mars	Gîte Le Clos du Bailly Bis	ST OMER			X	
11 avril	Plage de Calais	CALAIS			X	
12 avril	Musée de l'histoire de la vie foraine	STE CATHERINE		X		
13 avril	Gîte Domaine des Saules	RICHEBOURG		X		
19 avril	Office de Tourisme	CALAIS			X	
23 mai	Au Bon Accueil	SALPERWICK		X		
6 juin	Gîte du Cluse	EPERLECQUES		X		
	Centre Européen de séjour	CALAIS				X (fin de travaux)
19 juin	Gîte de Ligny	LIGNY LES AIRE	X			
	Maison du Marais	ST MARTIN LEZ TATTINGHEM		X		
13 juillet	SAS PREDICI (meublé)	LENS			X	
8 août	Plage de Calais	CALAIS		X		
	Camping municipal	CALAIS		X		
14 septembre	Riverside Park	ST LAURENT BLANGY			X	
25 septembre	SAS PREDICI (meublé)	LENS			X	
27 septembre	Chambre d'hôtes Etable	SAILLY AU BOIS	X			
4 octobre	Gîte Chez Olga	CROISETTE			X	
5 octobre	VVF Le Cap d'Opale	AMBLETEUSE			X	
10 octobre	Ascenseur des Fontinettes	ST OMER			X	
16 octobre	Compagnie du Dragon	CALAIS			X	
17 novembre	Commonwealth War Graves Commission	BEAURAINS			X	
1 ^{er} décembre	Gîte Abel – les Bobos à la Ferme	LA MADELAINE SOUS MONTREUIL		X		
5 décembre	Camping du Bois Groult	HENNEVEUX	X			

DATE VISITE	NOM ETABLISSEMENT	VILLE	REVISITE	INITIALE	CONSEIL	SUIVI
5 décembre	Gîte Chez Batistin	ST OMER	X			
8 décembre	Gîte le Mât	HERMELINGHEN			X	
19 décembre	Projet gîte	CALAIS			X	

Commissions territoriales d'Attribution de la marque Tourisme et Handicap

En 2023, nous avons réalisé 3 commissions en présentiel et en visioconférence dont vous trouverez le tableau récapitulatif ci-dessous pour la région Hauts de France :

Dates	Dossiers présentés	Dossiers favorables	Dossiers défavorables	Dossiers radiés/Abandons	Dossiers ajournés
6 avril	18 (dont 14 renouvellements)	13	-	3	2
28 juin	17 (dont 6 renouvellements)	15	-	2	-
10 novembre	9 (dont 2 renouvellements)	8	-	1	-
TOTAL	44 (dont 22 renouvellements)	36	-	6	2

Ce qui représente pour le département du **Pas-de-Calais**, 9 structures labellisées T&H dont 3 renouvellements :

	*	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Au Bon Accueil à Salperwick	A		X		
Centre Européen de Séjour à Calais	A	X			
Gîte de Ligny à Ligny les Aire	R	X			
Gîte du Cluse à Eperlecques	A	X			
La Maison du Marais à St Martin lez Tatinghem	A			X	
La Tour de l'Horloge à Guînes	R				X
Gîte Domaine des Saules à Richebourg	A	X			
Musée de l'histoire de la vie de foraine à Ste Catherine	A	X			
Chambre d'hôtes Etable à Sailly au Bois	R	X			

*A (Adhésion/nouvelle demande) R (Renouvellement)

Sites à relancer et/ou à contacter :

- Aquatic & Bowling à Marconne,
- Hélicéa à Saint Martin Boulogne,
- Centre aquatique Capoolco à Marquise,
- Base de loisirs Tom Souville à Sangatte,
- Nausicaa - Boulogne-sur-Mer,
- Musée des Beaux Arts à Calais,
- Forteresse de Mimoyecques,
- Cité de la dentelle à Calais,...

Communication/Prospection/Information :

- **27, 28 et 29 janvier** : participation au salon Tourissima à Lille.
- **10 février** : Organisation de la réunion « évaluateurs » : Point sur les critères de la marque et bonne pratique.
- **25 juin** : Participation (en visio) à l'Assemblée Générale de l'Association Tourisme et Handicaps.
- **8 septembre** : Participation aux Portes Ouvertes du Centre Européen de Séjour à Calais à l'occasion des 30 ans du site.
- **10 octobre** : Rendez-vous avec Christelle de l'OT de Calais : prospection restaurants et hébergements (hôtels).

Globalement, le plan d'actions que nous nous étions fixés pour l'année 2023 a été réalisé.

OBJECTIFS 2024 – 2027 – ACTION « TOURISME »

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Suivant les grandes lignes et perspectives 2024 du département :

- 1) Tourisme pour tous (publics jeunes, séniors, RSA, personnes en situation de handicap...)
- 2) Tourisme dans son temps (adaptabilité)
- 3) Tourisme responsable inscrit dans son territoire (respecter les composants du territoire : acceptabilité, paysage...) gestion déchets et gestion de l'eau.

OBJECTIFS	ACTIONS 2024	MOYEN TERME	LONG TERME
Accompagner les porteurs de projets d'équipements touristiques			
<p>Sensibilisation/Information/Promotion Développer les partenariats et valoriser la marque Tourisme et Handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤Après des porteurs de projets par la sensibilisation et l'information par tous moyens sur les conditions de labellisation ➤Après des associations touristiques partenaires. ➤Après du département pour une réflexion sur la prise en compte de l'accessibilité dans les équipements départementaux accueillant du public et sur les équipements repérés comme base arrière d'entraînement pour les jeux olympiques et paralympiques 2024. <p>Développer les sites accessibles aux quatre types de déficiences.</p>			X
	<u>Prospection</u> : ville de Calais	X	
<p>Accompagnement porteur de projet ➤Conseiller, sensibiliser les porteurs de projets d'équipements de tourisme et de loisirs présents sur le département et accompagner à la mise en accessibilité des infrastructures ainsi que la notion de qualité d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤Accompagner les porteurs de projets d'hébergements et d'équipements touristiques tout au long de leur démarche (visite, conseil, constitution du dossier) ➤Procéder aux visites d'évaluation et de renouvellement en binôme (Pas-de-Calais Tourisme) des attributions de la marque Tourisme et Handicap du parc départemental. ➤Assurer l'animation des Commissions Territoriales d'Attribution de la marque Tourisme et Handicap 			X
	12 nouveaux sites	X	
	5 renouvellements	X	
	3 voire 4 commissions en visio et présentiel	X	

**Diagnostiquer et auditer les structures souhaitant s'engager dans la labellisation
Tourisme & Handicap**

<p>Réaliser des audits/diagnostic de structures et de territoire Afin de mesurer l'accessibilité et la qualité d'usage, accompagner les porteurs ou le département à l'amélioration et à la prise en compte de l'inclusion, de valoriser les bonnes pratiques, de mesurer les impacts grâce à des indicateurs (fréquentation, utilisation des services adaptés, retour usager...).</p>			X
<p>Proposer d'accompagner en amont et en aval des nouvelles constructions du département Développer la transversalité et pouvoir intervenir en appui et conseil à tous les niveaux de programmation ou réalisation de travaux neufs, de restructuration, ou de réhabilitation pour les structures, bâtiments ou services du Département. Promouvoir une approche inclusive globale associant le site à son environnement avec la prise en compte des voiries, transports, hébergements, services...</p>			X
<p>Offre de service : Mise en œuvre d'une Assistance à Maitrise d'Usage (AMU) mobilisable pour tous projets du Département ou pour lequel le Département est partie prenante et donner une place à la participation citoyenne, au concept d'accessibilité universelle et au vivre ensemble.</p>			X
Promouvoir un tourisme accessible pour tous			
<p>Promotion du tourisme accessible Participer à tout évènement ou manifestation pour présenter et valoriser la marque Tourisme et Handicap et l'engagement du département et plus largement le tourisme inclusif</p>	<p>26, 27 et 28 janvier : salon Tourissima à Lille</p> <p>27 et 28 novembre : Salon Autonomic à Lille</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
<p>Communication Soutenir le département à communiquer sur les sites labellisés avec cartographie</p> <p>Echanger les informations au service du département (ENS itinéraire, escapade 62, etc.)</p>	<p>Fournir à la Mission Attractivité Tourisme et Pas-de-Calais Tourisme les sites labellisés tous les 6 mois</p>		<p>X</p> <p>X</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°37

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MAI 2024

TOURISME ET HANDICAP - SOUTIEN À L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP POUR L'ANNÉE 2024

1. L'association des paralysés de France (APF) / France Handicap

La France compte 4 200 établissements labellisés, 237 dans la région Hauts-de-France dont une cinquantaine dans le département du Pas-de-Calais.

Le Département du Pas-de-Calais apporte son soutien depuis 2020 à l'association des paralysés de France (APF) / France Handicap au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avec son service Atouts Access, l'APF France Handicap porte la mission de développement de la marque « Tourisme & Handicap ». Il s'agit d'une marque nationale qui permet d'apporter une réponse à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent pouvoir choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté.

Cette forme de labellisation prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et garantit une qualité d'accueil pour toute personne en situation de handicap. La marque peut être attribuée à des établissements touristiques (hébergements, lieux d'information touristique, établissements de loisirs, restaurants, lieux de visite) qui respectent un cahier des charges précis. Elle est octroyée pour une période de cinq ans, après visite d'évaluation.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

Le développement touristique relève du Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition soutenant le tourisme comme levier d'attractivité des territoires, dont l'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité. L'association des paralysés de France étant engagée dans le soutien aux personnes en situation de handicap, ses activités s'inscrivent dans cet objectif.

En cohérence avec le Pacte des solidarités humaines, qui vise à agir pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais et dans le cadre de la délibération tourisme votée le 25 mars 2024 au Conseil départemental, l'association participe également à un enrichissement de l'offre d'expertise en faveur des porteurs de projets et des territoires, en articulation avec la plateforme Ingénierie 62.

3. Sollicitation pour l'année 2024

L'accompagnement réalisé depuis plusieurs années par les équipes de l'APF France handicap et de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a donné lieu à 3 commissions d'attribution de la marque Tourisme & Handicap en 2023, au cours desquelles 9 labellisations ont été enregistrées. Parmi les structures labellisées, on peut notamment citer la Maison du Marais à Saint-Martin-lez-Tatinghem, répondant aux exigences de 3 familles de handicaps.

Le bilan joint en annexe relève également les visites d'évaluation et de renouvellement réalisées conjointement avec les services de Pas-de-Calais Tourisme, sur le territoire départemental. Ce sont ainsi 28 visites qui ont pu être menées, et qui ont pu aboutir à 4 renouvellements, 9 nouvelles demandes, 14 visites conseil, 1 suivi de fin de travaux.

Compte tenu du bilan des actions 2023 et des projets de l'association qui s'inscrivent dans les objectifs touristiques départementaux, ainsi que de son intégration au réseau des partenaires agissant en faveur d'un tourisme durable et inclusif, la participation pour l'année 2024 est proposée à hauteur de 20 000 €.

Le programme d'activités se concentrera autour de trois objectifs :

- accompagner les porteurs de projets d'équipements de tourisme ;
- diagnostiquer et auditer les structures souhaitant s'engager dans la labellisation Tourisme & Handicap ;
- promouvoir un tourisme accessible pour tous.

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe et à affecter le montant de la participation au financement de ses activités.

4. Modalités de mise en œuvre du partenariat

L'association France Handicap s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans ses statuts ou dans la composition de son conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

S'il s'avère que l'association France Handicap n'a pas respecté les obligations décrites, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

L'association s'engage à respecter la charte sur le volet communication à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée. Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web

et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Au regard de la situation des crédits, la participation 2024 serait affectée, en un seul versement, après présentation par l'association France Handicap d'un bilan financier et d'un bilan d'activités, à partir du sous-programme C01-633C01 « Partenariats stratégiques – Attractivité touristique » imputation budgétaire 6568//93633. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières de Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à APF France handicap, la participation financière de 20 000 € au titre de l'année 2024, pour la réalisation du programme d'actions tel que décrit dans le projet de convention annuelle ;
- d'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2024 attribuée à l'APF France handicap.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	90 000,00	90 000,00	20 000,00	70 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY